

Demande de location

Immeuble : Ramiers 11 Loyer net : CHF 150.-/mois
 Place : N/A Date d'entrée : A convenir

Preneur du bail

Colocataire - Epoux(se)

Nom :		
Nom de jeune fille :		
Prénom :		
Date de naissance :		
Etat civil :		
Marié(e)-séparé(e) depuis le :		
Nom, prénom, adresse du conjoint séparé :		
Lieu d'origine :		
Pour étrangers permis (entourer)	C B L G	C B L G
Date d'entrée en Suisse :		
Nbre d'enfants (âge) :		
Adresse actuelle :		
NPA, Localité :		
Depuis le :		
Si moins d'une année, ancienne adresse :		
No de tél. prof. :		
No de tél. privé :		
No de portable :		
E-mail :		
Profession :		
Employeur :		
Depuis le :		
Salaires mensuel net :		
Propriétaire/Gérant actuel :		
Loyer actuel :		

Avez-vous des poursuites en cours
ou actes de défaut de bien : Oui Non
Si oui, pour quel montant : CHF.....

Assurance RC : Oui Non
Si oui, nom de l'assureur :

N°de plaque(s) du(des) véhicule(s) :

Personne de référence :

Dépôt de garantie (3 mois) Bancaire SwissCaution

La garantie ainsi que le 1^{er} loyer doivent être réglés avant l'état des lieux d'entrée.

Les renseignements ci-dessus sont traités de manière confidentielle. Le(s) soussigné(s) certifie(nt) n'avoir communiqué ci-dessus que des renseignements conformes à la réalité. Il(s) certifie(nt) n'avoir omis aucune indication susceptible d'induire en erreur le bailleur. Le bailleur est autorisé à vérifier la véracité des données communiquées.

Documents à joindre à la présente (y compris pour l'époux(se)/colocataire) :

- *Attestation de l'office des poursuites datée de moins de 3 mois*
- *Attestation de revenu (3 dernières fiches de salaires + copie du contrat de travail)*
- *Copie de l'assurance RC*
- *Copie pièce d'identité valable*

La gérance se réserve le droit d'accepter ou de refuser cette demande, celle-ci ne constitue pas un engagement contractuel

Le(s) soussigné(s) déclare(nt) avoir visité l'(les) objet(s) et l'(les) accepte(nt) en l'état. Lors de l'attribution de l'objet, un montant forfaitaire de CHF 45.- HT sera demandé à titre de frais de dossier. Dans le cas où le locataire ne donne pas suite au bail qui lui aura été présenté ou qui est en cours d'établissement suite à son accord (y compris oralement), il reconnaît devoir à la gérance, en couverture de ses frais, le montant de CHF 120.- HT.

NB : Sans demande expresse du(des) soussigné(s), les dossiers non-retenus seront détruits aussitôt l'objet attribué.

Lieu et date : Signature :

.....